



GUIDE DU CITOYEN 2018



© Eve Rainville



© Marc Richard



© Anne Gauthier-Dussureault



© Benoît Leclerc

Municipalité du Canton de Hatley
4765, chemin de Capelton, Canton de Hatley (Québec) J0B 2C0
Téléphone : 819-842-2977 Courriel : info@cantondehatley.ca
www.cantondehatley.ca
Lundi au vendredi, 8 h à 12 h et 13 h à 16 h

ENVIRONNEMENT

BACS ROULANTS

Le bac bleu (matières recyclables) et le bac noir (ordures ménagères) peuvent être achetés à la municipalité :

- format 360 litres
- livrés directement à votre domicile
- environ 100 \$ plus taxes, facturé après livraison



Le bac brun est fourni gratuitement à chaque résidence. Il demeure propriété de la municipalité.

COLLECTE DES GROS REBUTS

La collecte des gros rebuts en 2018 est le **7 juin**. S.V.P. mettre les objets métalliques au chemin une semaine d'avance, pour les récupérateurs.

Les gros rebuts incluent :

- articles ménagers (meubles, matelas, électroménagers, téléviseur)
- tapis roulés (longueur maximum 1 mètre)
- bicyclettes
- branches en ballots (maximum 1m² par ballot)

Les matériaux de rénovation ou de construction ne sont pas acceptés. Ces matériaux sont acceptés aux écocentres.

COLLECTE DES MATIÈRES ORGANIQUES

La collecte du bac brun (matières organiques ou putrescibles) se fait à chaque semaine du 6 avril au 26 octobre inclusivement. En hiver, la collecte s'effectue une fois par mois. S.v.p. voir le calendrier de collecte.

Les matières putrescibles incluent :

- de la cuisine : restes de fruits, légumes, pain, viande, fromage, oeufs, poisson, etc.
- du terrain : mauvaises herbes, gazon, feuilles, plantes, écorces, bran de scie, etc.
- autres : litières d'animaux, papier ou carton souillé (boîte à pizza), plumes, poil.



COLLECTE DES SAPINS DE NOËL



Il y a une collecte spéciale des sapins de Noël le **12 janvier** 2018. S.V.P. mettre le sapin en bordure du chemin la veille.

COLLECTE DES MATIÈRES RECYCLABLES & ORDURES MÉNAGÈRES

La collecte des matières recyclables et des ordures ménagères se fait à chaque deux semaines, le jeudi. S.V.P. consulter le calendrier de collecte 2018.

Il y a un maximum d'un bac noir par logement. Tout bac supplémentaire sera facturé au taux en vigueur.



COMPOST

Quelques fois par année, la municipalité organise une distribution gratuite de compost.

Le compost provient des matières organiques déposées dans le bac brun. Il est traité à la plateforme de compostage de l'Écocentre de Barnston (Coaticook).



COUCHES LAVABLES

Il existe un programme d'aide financière pour l'achat de couches lavables. Informez-vous auprès de la municipalité.

ENVIRONNEMENT

ÉCOCENTRES

Les résidents du Canton de Hatley ont **accès gratuitement** aux écocentres de la Ville de Sherbrooke. Une preuve de résidence peut être demandée.

Écocentre Rose-Cohen

365, rue Pépin, Sherbrooke
(accès par le boul. de Portland ou par le boul. Industriel)
Arrondissement de Jacques-Cartier
Renseignements : 819 822-6033

Écocentre Michel-Ledoux

1000, rue Léon-Trépanier, Sherbrooke
(accès par le boulevard Lavigerie)
Arrondissement de Fleurimont
Renseignements : 819 822-6010



Les résidents ont aussi accès à l'écocentre et site d'enfouissement de la Régie de Coaticook.

Écocentre de la Régie de Coaticook

1095, chemin Bilodeau
Coaticook (secteur Barnston)
1-877-535-9479

PLASTIQUES AGRICOLES



Toutes les fermes de la municipalité ont accès à un programme gratuit de récupération des plastiques agricoles. Ce service de collecte à la porte est offert mensuellement.

Inscription obligatoire auprès de la municipalité au 819-842-2977.

ÉCOCENTRE MATÉRIAUX ACCEPTÉS

Matériaux acceptés aux écocentres de la Ville de Sherbrooke :

- Appareils électriques, électroménagers, meubles en bois, vêtements, textiles, vélos, livres, articles de sport
- Bardeaux d'asphalte
- Bois (peint, traité, réutilisable ou provenant de palettes)
- Branches et résidus d'émondage
- Courroies en métal
- Gazon, feuilles mortes et autres résidus de jardin
- Matériaux de rénovation et de construction (vitres, miroirs, céramiques, etc.)
- Matériaux granulaires (roc, béton, brique, asphalte)
- Matières recyclables acceptées par la collecte sélective (papier, carton, contenants de verre, de plastique, de métal, etc.)
- Métal, fer, aluminium, contenants de peinture vides
- Pneus de vélos sans jantes
- Pneus d'automobiles avec ou sans jantes
- Résidus domestiques dangereux (RDD) (peinture, solvants, huiles usées, piles, etc.)
- Sapins de Noël
- Styromousse (contenants de styromousse alimentaire rincés et nettoyés, styromousse d'emballage et styromousse d'isolation)
- Téléviseurs, ordinateurs et cartouches d'imprimantes
- Terre non contaminée
- Matelas et divans (vérifier avec l'écocentre avant)

RÉCUPÉRATION CARTOUCHES ET CELLAIRES

Vous pouvez déposer vos cartouches d'encre et vieux téléphones cellulaires au bureau municipal. Tous les profits sont versés à la Fondation Mira.



RÉCUPÉRATION DE PILES

Vous pouvez déposer vos piles usées au bureau municipal. Les piles sont aussi acceptées aux écocentres et lors du dépôt des RDD (résidus domestiques dangereux).



ENVIRONNEMENT

RDD (RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX)



À chaque année la Régie intermunicipale de gestion des déchets de la région de Coaticook organise une journée de dépôt des résidus domestiques dangereux.

Les produits acceptés : peintures, vernis, teintures, solvants, herbicides, insecticides, bonbonnes de propane, aérosols, produits de piscine, huiles et filtres usés, batteries de véhicules, piles sèches, récupération d'équipement électronique et informatique, fluorescents.

Lieux et dates à préciser

S.V.P. prendre note que ces produits sont **acceptés en tout temps aux écocentres**. Veuillez vous en informer avant de vous rendre sur les lieux. Voir rubrique Écocentres.

VIDANGE DE FOSSES SEPTIQUES



Depuis 2004, la municipalité a pris en charge la vidange des fosses septiques. La vidange des fosses septiques s'effectue tous les deux ans. Le coût relié à cette vidange est facturée sur le compte de taxes annuel. La prochaine vidange est prévue entre les mois de mai et septembre 2018.

Depuis 2004, la municipalité a pris en charge la vidange des fosses septiques. La vidange des fosses septiques s'effectue tous les deux ans. Le coût relié à cette vidange

INFORMATION GÉNÉRALE

ANIMAUX DOMESTIQUES

Au Canton de Hatley, le règlement concernant les animaux domestiques est appliqué par la Société protectrice des animaux de l'Estrie.

- Si vous avez des animaux (chiens et chats), vous devez les enregistrer auprès de la SPA.
- Si vous avez une plainte concernant le comportement d'animaux, vous pouvez communiquer directement avec la SPA qui interviendra au besoin.

Pour joindre la SPA de l'Estrie : 819-821-4727.

FEUX À CIEL OUVERT

Avant de faire un feu à ciel ouvert, vous devez obtenir l'autorisation de la municipalité au 819-842-2977. L'autorisation de feu est sans frais et donnée au téléphone ou au comptoir, le jour même du feu et le vendredi pour les jours de fins de semaine.

Le feu est autorisé lorsque le danger de feu est bas ou modéré mais interdit lorsque le danger de feu est élevé ou extrême. L'indice de danger de feu est déterminé par la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU) <http://www.sopfeu.qc.ca/> et/ou le service de protection incendie municipal.

Il est interdit de brûler à l'air libre des matières résiduelles sauf s'il s'agit de branches, d'arbres ou de feuilles mortes.

FEUX D'ARTIFICES

Vous devez obtenir l'autorisation de la Régie intermunicipale de protection incendie avant d'utiliser des feux d'artifices. 819-842-3204

MÉDIATION CITOYENNE

Conflits de voisinage, interpersonnel, avec une organisation...tous sont aux prises avec une situation un jour ou l'autre. Pour vous aider à bien gérer la situation, l'Unité de médiation citoyenne Memphrémagog de l'organisme Le Pont peut vous accompagner. N'hésitez pas à faire appel à ce service gratuit : 819 481-1507.

INFORMATION GÉNÉRALE

POSTES CANADA & BOÎTE AUX LETTRES

Pour toute question concernant la poste, veuillez vous adresser au bureau de Postes Canada de North Hatley, 125, rue Main, North Hatley, 819-842-2923

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- Urgence : 9-1-1
- Sûreté du Québec 819-564-1212
- Régie intermunicipale de protection incendie 819-842-3204
- Service de protection incendie Sherbrooke 819-822-6098

VIGNETTES DE BATEAUX

Avant la mise à l'eau de toute embarcation (bateau à moteur, chaloupe, canot, kayak, etc.) sur le lac Massawippi et ses affluents, chaque propriétaire d'embarcation doit se procurer un certificat d'usager (vignette).

- Bateau motorisé (permis Transports Canada requis) : 35 \$ pour résidents et propriétaires du Canton de Hatley.
20 \$ par embarcation supplémentaire
195 \$ pour les non-résidents.
- Bateau non motorisé : 5 \$ pour tous
(Note: tarifs 2018 sujets à changement)

LOISIRS

REMBOURSEMENT BIBLIOTHÈQUES



L'abonnement à une bibliothèque est admissible à un remboursement de 100 % en vertu de la politique de loisirs pour les 17 ans et moins.

De plus, la municipalité accepte de rembourser 50 % de l'abonnement d'un adulte à une bibliothèque, sans dépasser 100 \$ par adresse civique.

Date limite 31 décembre

Toute demande doit être présentée la même année civique que la date d'inscription. Donc, toute demande de remboursement doit parvenir à la municipalité avant le 31 décembre.

LOISIRS

CAMP DE JOUR ESTIVAL



Le camp de jour de la municipalité du Canton de Hatley :

- est offert pour les enfants de 5 à 12 ans;
- se tient au centre communautaire, 4765, chemin Capelton;
- est offert pendant huit (8) semaines, de la fin juin à la mi-août.

En avril, vous recevrez par la poste le programme du camp de jour 2018 incluant les tarifs et dates d'inscription. Le tout sera aussi disponible sur le site internet www.cantondehatley.ca

FÊTE FAMILIALE

La Fête familiale est devenue une tradition au Canton de Hatley. Une journée consacrée à la famille avec jeux gonflables et maquillage pour enfants, un souper hot dogs, des feux d'artifices ou un spectacle musical. Du plaisir pour toute la famille.

La Fête familiale se tiendra le **16 juin 2018**. Le programme détaillé sera distribué par la poste à tous les résidents quelques semaines avant l'événement.

LOISIRS À CHAQUE SAISON

Chaque saison le service des loisirs offre aux citoyens une programmation diversifiée. La programmation est postée à toutes les résidences et disponible sur le site Internet de la municipalité.

Surveillez la programmation disponible au début de chaque saison. Pour joindre le service des loisirs : loisirs@cantondehatley.ca

LOISIRS

PARCS

Deux parcs de quartier sont accessibles à tous les citoyens. Le **parc du Manège** est situé au bout de la rue du Manège. Des filets de soccer y sont aménagés. Le **parc de la Chaumière** est situé sur le chemin Haskell Hill. Un terrain de volleyball y est aménagé.

Ces parcs sont munis d'infrastructures, permettant aux jeunes de profiter de leur temps libre en toute sécurité : balançoires pour tous les âges, carré de sable, jeu à grimper et autres attraits.

PATINOIRE

La patinoire située au parc Rivière dans le village de North Hatley est accessible aux citoyens du Canton de Hatley. Elle est ouverte du 10 décembre au 10 mars, de 9 h à 22 h.

REMBOURSEMENT SURTAXE LOISIRS

La municipalité rembourse **maintenant 100 % de la surtaxe** payée lors d'inscriptions à des loisirs et, ce, jusqu'à concurrence de 150 \$ par enfant annuellement.

Dépenses admissibles

Toutes les activités de loisirs, de culture et de sports sont admissibles, sauf les activités déjà offertes au Canton de Hatley ou les services de garde.

Conditions d'admissibilité

Seuls les enfants âgés de **17 ans et moins** et résidant au Canton de Hatley, sont admissibles à l'obtention d'un remboursement. Preuve de résidence requise.

Reçu officiel

Vous devez présenter l'original du reçu officiel, identifié à l'effigie de l'organisme responsable, de la municipalité ou de la ville et signé par une personne autorisée.

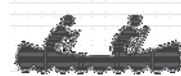
Date limite 31 décembre

Toute demande doit être présentée la même année civique que la date d'inscription. Donc, toute demande de remboursement doit parvenir à la municipalité avant le 31 décembre.

RIVIÈRE MASSAWIPPI

Deux accès à la rivière Massawippi sont aménagés :

- Au bout du chemin Kingdom
- À partir du site des mines Capelton



SENTIERS DE LA VALLÉE MASSAWIPPI

Plusieurs sentiers sont aménagés au Canton de Hatley :

- sentier multifonctionnel de 4 km au nord de la piste cyclable, accessible par le chemin Kingdom
- sentier piéton seulement en bordure de la rivière Massawippi, accessible par le chemin Kingdom
- sentier Eustis-Smerdon, accessible par le site des Mines Capelton, chemin de Capelton
- Sentiers du Parc Scowen de la Fondation Massawippi, accessible par le chemin de Capelton, près de North Hatley



PERMIS & URBANISME

ABRIS TEMPORAIRES

Entre le 15 octobre et le 15 avril, il est permis d'installer un maximum de deux abris temporaires pouvant accueillir au maximum deux autos par propriété. En dehors de cette période, ces abris doivent être enlevés.

CCU (COMITÉ CONSULTATIF EN URBANISME)

La loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) permet aux municipalités de se doter d'un comité consultatif en urbanisme (CCU). Les responsabilités du CCU :

1. Formuler un avis sur toute demande de dérogation mineure;
2. Formuler un avis sur tout plan d'aménagement d'ensemble et tout plan soumis dans le cadre d'un règlement portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;
3. Faire des recommandations sur toute question de modification ou d'application de la réglementation actuelle qui lui est soumise;

PERMIS & URBANISME

4. Étudier et faire des recommandations sur les demandes de permis et de certificats soumises par la personne responsable de l'application de la réglementation d'urbanisme.

Le CCU se compose des membres suivants : 4 résidents, 2 conseillers municipaux et le maire ou son suppléant. La personne responsable de l'application de la réglementation d'urbanisme est membre d'office mais n'a pas droit de vote.

INSPECTEUR

L'inspecteur en bâtiment et en environnement est chargé de l'application des règlements d'urbanisme (zonage, lotissement, construction, émission des permis et certificats d'autorisation).

L'inspecteur est disponible du lundi au jeudi aux heures d'ouverture du bureau municipal. Pour rencontrer l'inspecteur, il est suggéré de prendre rendez-vous.

Éric Gravel

Inspecteur en bâtiment et en environnement
819-842-2977 poste 121
urbanisme@cantondehatley.ca

ACCÈS À VOTRE PROPRIÉTÉ

Tout propriétaire d'un terrain doit obtenir, du directeur des travaux publics, un permis pour construire un accès entre l'assiette de la route et son terrain. La largeur minimale pour l'accès doit être de 6 mètres carrossable et le diamètre minimal pour un ponceau est de 45 cm (18").

La municipalité peut exiger un diamètre supérieur qui sera évalué par le directeur des travaux publics. Dans certains cas, ce dernier peut exiger aux requérants une étude par un ingénieur afin d'établir le diamètre requis. Un requérant pourrait obtenir un refus de construire un accès dans les cas où une mauvaise visibilité s'avérerait dangereuse pour l'accès.

Pour une demande d'accès :
Annie Deshaies 819-842-2977
poste 122
admin@cantondehatley.ca



TARIFS ET DÉLAIS DES PERMIS

Permis et certificats	D	Tarif	Validité
Construction			
Travaux jusqu'à 9 999 \$	60	20 \$	12 mois
Travaux 10 000 \$ et plus	60	2 \$ par 1 000 \$	12 mois
Démolition ou enlèvement d'une construction	30	20 \$	3 mois
Déplacement d'une construction sur un autre terrain	30	20 \$	6 mois
Réparation d'une construction			
Travaux jusqu'à 9 999 \$	30	20 \$	6 mois
Travaux 10 000 \$ et plus	30	2 \$ par 1 000 \$	6 mois
Changement d'usage ou destination d'immeuble y compris la construction d'une rue	30	20 \$	6 mois
Construction, installation, et modification d'enseigne sauf si un certificat est non requis	30	20 \$	3 mois
Travaux effectués sur la rive des lacs et cours d'eau ou sur le littoral (incluant le remblai et le déblai) au sens du règlement de zonage	30	20 \$	3 mois
Installation d'une piscine	30	20 \$	3 mois
Installation septique et ouvrage de captage des eaux souterraines	30	20 \$	3 mois
Abattage d'arbres	30	20 \$	24 mois
Lotissement *	60	20 \$/lot	12 mois

D = Délai d'émission en jours

* Redevance applicable pour fins de parcs, terrains de jeux et d'espaces naturels (10 % de la valeur du terrain)

PERMIS & URBANISME

TRAVAUX NÉCESSITANT UN PERMIS

Voici une liste des travaux nécessitant un permis ou un certificat d'autorisation :

- construction d'un bâtiment;
- agrandissement ou transformation d'un bâtiment;
- réparation d'un bâtiment;
- démolition d'un bâtiment;
- déplacement d'un bâtiment;
- installation septique;
- abattage d'arbres;
- installation, modification ou réparation d'une enseigne;
- installation d'une piscine;
- travaux effectués sur la rive ou le littoral des lacs et des cours d'eau;
- opération cadastrale;
- changement d'usage ou de destination d'immeuble;
- construction d'une rue;
- accès à la propriété (ponceau et ou entrée charretière);
- ouvrage de captage des eaux souterraines (puits).



La liste n'est pas exhaustive ou exclusive, donc il est recommandé de communiquer avec la municipalité avant tous travaux.

CONSEIL MUNICIPAL

CALENDRIER DU CONSEIL

Les séances publiques se tiennent de façon régulière le premier lundi de chaque mois à 19 h, sauf les jours fériés où les séances sont reportées au lundi suivant.

Les séances se tiennent à l'Hôtel de Ville au 4765 chemin de Capelton, sauf avis contraire.

Calendrier des séances du conseil pour 2018 :

8 janvier, 5 février, 5 mars, 9 avril, 7 mai, 4 juin, 2 juillet, 6 août, 10 septembre, 1^{er} octobre, 5 novembre et 3 décembre.

conseillers@cantondehatley.ca

CONSEIL MUNICIPAL



Martin Primeau, maire
maire@cantondehatley.ca



Sylve Cassar



Danielle Côté



Maryse Gaudreau



Jacques Bogenez



Patrick Clowery



Vincent Fontaine